



**COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 4 septembre 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master Biologie Santé (BS)** est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2017-2018 :

Président(e) : Leborgne-Castel Nathalie : Responsable parcours B2IPME
Membres : Degrace Pascal : Responsable parcours BCPA
Poinssot Benoit : Responsable parcours BBM

Aires Virginie
Batt Dominic
Bellenger Jérôme
Besson-Bard Angélique
Blouin Manuel
Boni Gilles
Bouhidel Karim
Cherkaoui-Malki Mustapha
Chluba Johanna
Delmas Dominique
Demarquoy Jean
Demizieux Laurent
Gerbeau-Pissot Patricia
Khan Naim
Lacaille-Dubois Marie-Aleth
Laurens Véronique
Leloup Corinne
Mandard Stéphane

Narce Michel
Nicolas Valérie
Redecker Dirk
Rosnoblet Claire
Thomas Charles
Véjux Anne
Wendehenne David
Wipf Daniel

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le
Le Directeur de l'UFR,



Michel NARCE